



Police Municipale

Extrait du registre des arrêtés du Maire
En date du 25 juin 2026

ARRETE MUNICIPAL N° 2026 06 085
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
MUMO POMPIDOU CIRCUS

Le Maire de la Commune de Garéoult (VAR),

VU les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment l'article L.411-1 et R417.10,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I) précisant les conditions dans lesquelles doivent être employés les signaux définis dans l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié,

CONSIDÉRANT que la Commune de Garéoult organise la venue de MUMO POMPIDOU CIRCUS et qu'il convient, à cette occasion, de réserver douze places de stationnement sur le parking de l'extension Jean Monnet,

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger les usagers et les pétitionnaires,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Douze places de stationnement sont réservées et matérialisées sur le parking de l'extension Jean Monnet, du vendredi 10 juillet 2026 à partir de 8h00, jusqu'au mercredi 15 juillet 2026 à 8h00. Tout véhicule en infraction avec le présent article est considéré comme gênant et peut faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 2 : Les services techniques municipaux et la Police Municipale mettront en place la signalisation réglementaire nécessaire indiquant les présentes dispositions et veilleront à son maintien pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Roquebrussanne, Madame la Directrice Générale des Services, les Polices Municipale et Rurale de Garéoult, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au registre des arrêtés de la Commune de Garéoult.

Le Maire,
Jérôme Tesson.